

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-2294

présenté par

Mme Moutchou, Mme Carel, M. Fait, Mme Le Hénanff, Mme Decodts, M. Abad, M. Ghomi,  
M. Batut, M. Metzdorf, M. Daubié, M. Benoit, Mme Magnier, Mme Spillebout, M. Ardouin,  
Mme Josso, M. Vuibert et M. Haury

**ARTICLE 35****ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	1 000 000	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	1 000 000
Enseignement technique agricole	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à développer l'éducation à la parentalité au sein des établissements scolaires en proposant aux parents des "ateliers parentalité" destinés à accompagner les parents qui le souhaitent, notamment sur les questions d'équilibre alimentaire, de sommeil, d'activité physique, d'exposition aux écrans, de développement des compétences socio-comportementales et de sensibilisation aux mécanismes d'apprentissage afin de favoriser la réussite scolaire des élèves.

Pour ce faire, il est proposé d'enlever des crédits à l'action 2 « évaluation et contrôle » du programme 214 « soutien de la politique de l'éducation nationale » pour les affecter à l'action 1 « vie scolaire et éducation à la responsabilité » du programme 230 « Vie de l'élève », à hauteur d'un million d'euros.